



NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET PRIMITIF 2026

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :
« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au Compte Financier Unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, unité, universalité, spécialité, sincérité et équilibre.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, voire au plus tard le 30 avril pendant les années marquées par l'élection d'une nouvelle assemblée.

Le budget se divise en une section de fonctionnement et une section d'investissement, avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette.

La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement, les travaux ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent, entre autres, les subventions versées par l'Etat, la Région, le Département, ainsi que la capacité d'autofinancement lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

Présentation budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 11 343 115,04 €.

DEPENSES

Les dépenses réelles sont évaluées à 10 605 357,30 €.

Les prévisions de dépenses réelles augmentent de 1,71 % par rapport au budget prévisionnel 2025.

DEPENSES REELLES	BP 2025	BP 2026
011 - Charges à caractère général	2 766 550,12	2 777 025,50
60 - Achats et variation des stocks	1 256 923,21	1 361 754,00
61 - Services extérieurs	808 515,44	909 721,00
62 - Autres services extérieurs	681 776,95	493 850,50
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	19 334,52	11 700,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 255 446,48	6 252 400,00
62 - Autres services extérieurs	-	6 300,00
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	166 500,00	155 700,00
64 - Charges de personnel	6 088 946,48	6 090 400,00
014 – Atténuations de produits	379 336,00	362 015,00
65 - Autres charges de gestion courante	716 725,06	846 402,25
66 - Charges financières	170 474,69	157 130,55
67 - Charges exceptionnelles	138 063,01	210 000,00
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	215,00	384,00
Total dépenses réelles	10 426 810,36	10 605 357,30
DEPENSES D'ORDRE		
042 - Op. D'ordre de transfert entre sections	757 757,74	737 757,74
Total dépenses d'ordre	757 757,74	737 757,74
Total dépenses de fonctionnement	11 184 568,10	11 343 115,04

Le chapitre 011 comprend les charges afférentes à l'énergie, les différents achats de petit matériel, et l'alimentation (60) ; les contrats de maintenance, les prestations de services, l'entretien courant et les assurances (61) ; les frais de communication, l'affranchissement, les cotisations, le gardiennage (62) ; les taxes foncières, les cartes grises, taxe sur les bureaux, locaux, parking et autres redevances (63).

Il représente 24,48 % des dépenses globales de fonctionnement.

Le chapitre 011 est en hausse de 0,38 % par rapport au budget prévisionnel 2025.

Le chapitre 012 représente 55,12 % des dépenses globales de fonctionnement. Il est en baisse de 0,05 % par rapport au budget prévisionnel 2025 malgré la hausse des cotisations CNRACL de 80 000€. Le 62 correspond à la mise à disposition du référent RGPD, le 63 aux cotisations URSSAF et au Centre de Gestion et le 64 aux salaires chargés.

Le chapitre 014 concerne principalement la pénalité SRU de 252 000 € et le fond de péréquation (fond reversé aux intercommunalités et communes moins favorisées).

Le chapitre 65 concerne notamment, les indemnités et cotisations des élus, les subventions attribuées aux associations ainsi que les redevances pour l'informatique. La hausse de 18,09% s'explique en partie par une revalorisation de 6% des indemnités des élus mais également par la prévision potentielle des maintenances des nouveaux logiciels.

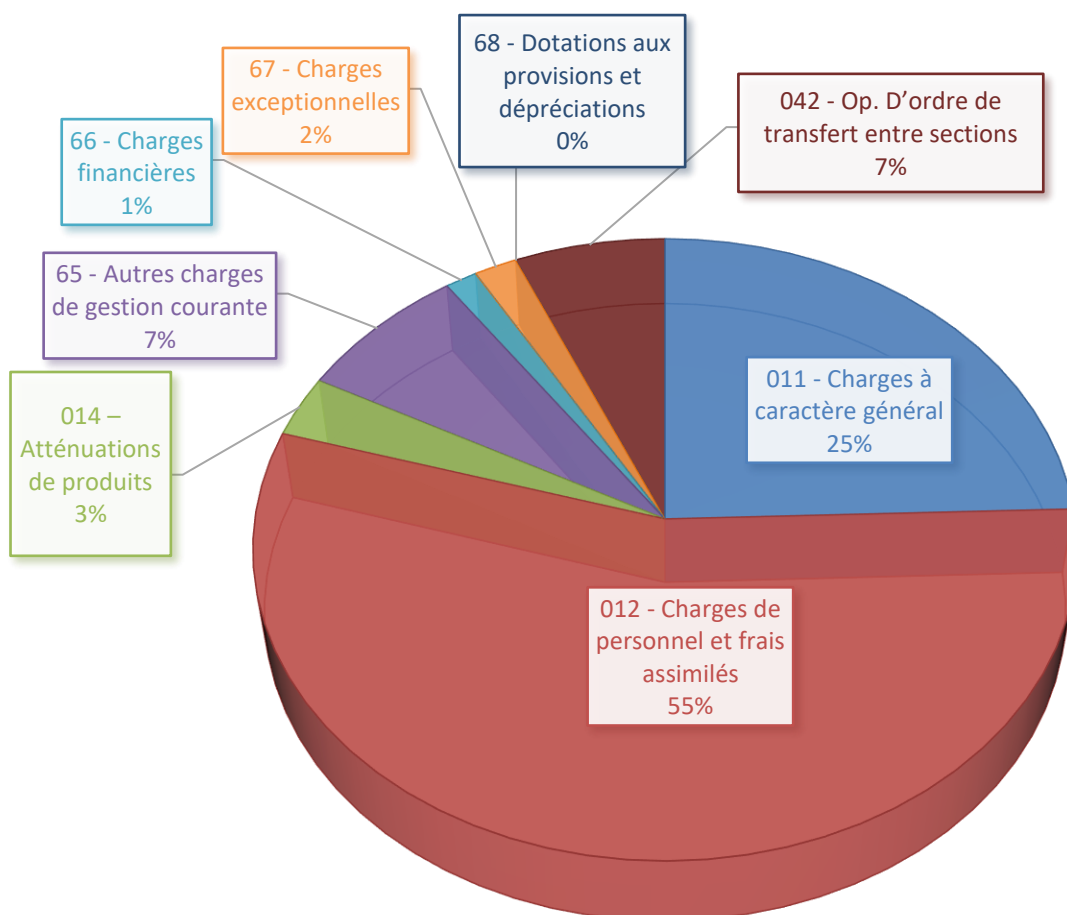
Le chapitre 66 correspond au remboursement des intérêts des 8 emprunts en cours (dont celui de la métropole). Il est en baisse de 7,83% car 3 emprunts se terminent en 2026

Le chapitre 67 concerne principalement l'annulation de titres sur des exercices précédents. Il est augmenté de 52,10% afin de faire face aux différentes régularisations qui peuvent avoir lieu en cours d'exercices.

Le chapitre 68 permet de provisionner le risque de non-recouvrement de créances. C'est un montant qui nous est transmis tous les ans par le SGC. Il est en hausse de 78,60%.

Le chapitre 042 concerne les écritures d'amortissement des biens.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026



RECETTES

Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 10 866 159,00 €.

Les prévisions de recette réelles sont en augmentation de 1,66 % par rapport au budget prévisionnel 2025.

RECETTES REELLES	BP 2025	BP 2026
002 - Excédent de fonctionnement reporté	602 511,82	800 000,00
013 - Atténuations de charges	150 000,00	102 000,00
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	890 560,05	905 664,00
73 - Impôts et taxes	3 918 210,00	3 914 570,00
731 - Fiscalité locale	3 594 750,00	3 606 132,00
74 - Dotations, subventions et participations	640 130,55	607 649,00
75 - Autres produits de gestion courante	892 343,49	930 114,00
76 - Produits financiers	39,33	30,00
77 - Produits exceptionnels	-	-
Total recettes réelles	10 688 545,24	10 866 159,00
RECETTES D'ORDRE		
042 - Opérations ordre transfert entre section	496 022,86	476 956,04
Total recettes d'ordre	496 022,86	476 956,04
Total recettes de fonctionnement	11 184 568,10	11 343 115,04

Le chapitre 002 reprend le résultat de fonctionnement de N-1 conservé en fonctionnement. Il enregistre une hausse de 32,78% par rapport à 2025.

Le chapitre 013 correspond aux remboursements opérés par la mutuelle suite aux arrêts maladie des agents. Il est en baisse de 32% car le contrat a été renégocié par la compagnie d'assurance.

Le chapitre 70 reste stable, il correspond aux concessions du cimetière, aux redevances d'occupation du domaine public (terrasses, travaux...), aux refacturations, aux taxes d'ordures ménagères des locataires, à la mise à disposition du personnel communal au CCAS.

Le chapitre 73 comprend principalement l'attribution de compensation et à moindre mesure le Fond National de Garantie Individuel de Ressources (FNGIR). Le FNGIR est un dispositif destiné à garantir la neutralité financière de la réforme de la fiscalité professionnelle pour chaque collectivité. Ce chapitre est en légère baisse de 0,09%.

Le chapitre 731 représente principalement les impôts directs locaux, la taxe sur les pylônes. Il est en légère hausse 0,32%
Ces deux chapitres représentent 66,30 % des recettes globales de fonctionnement.

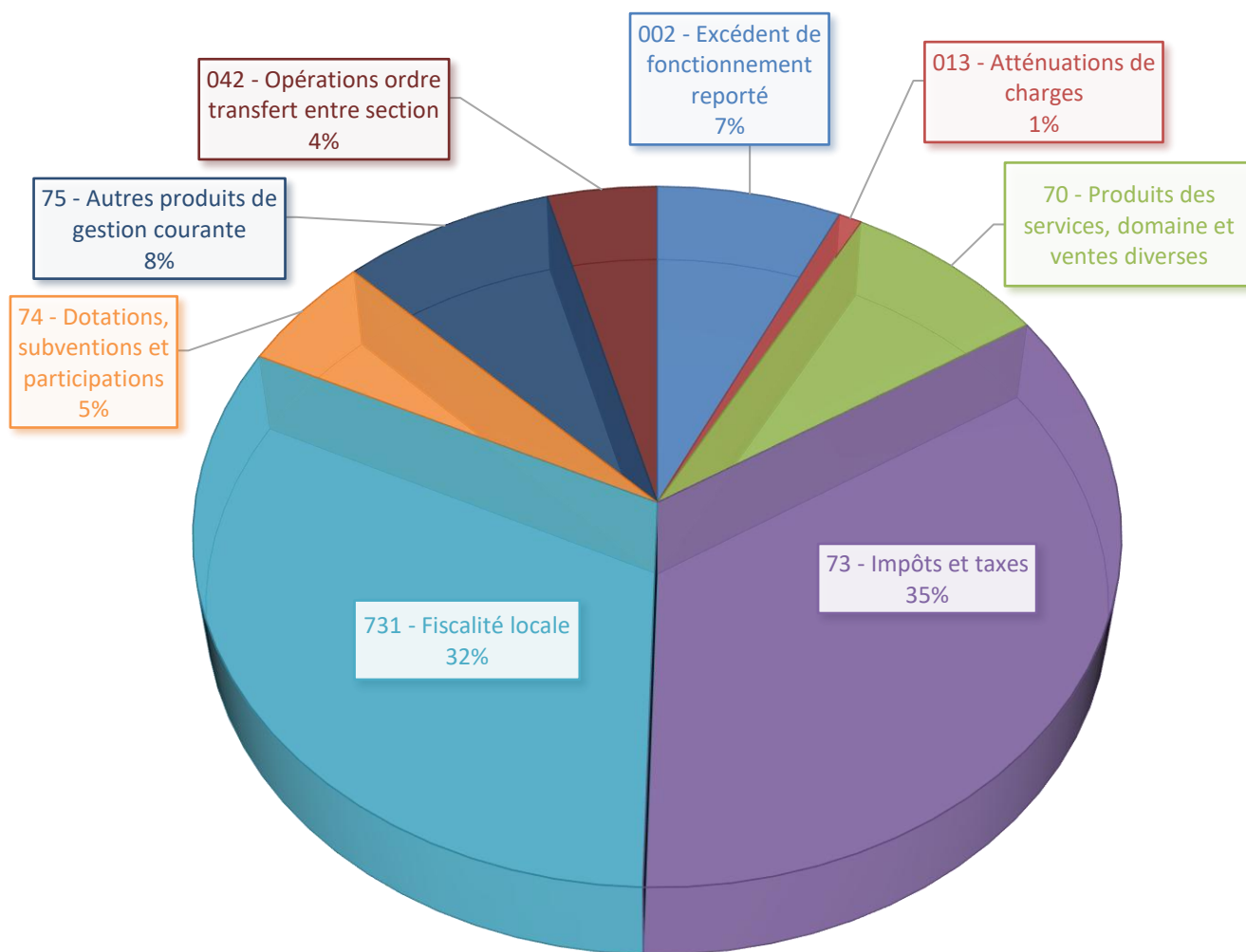
Le chapitre 74 correspond aux dotations perçues par la commune, principalement versées par l'Etat ainsi qu'au fond de compensation de la TVA (FCTVA) et à la compensation au titre des exonérations de la taxe foncière et taxe d'habitation. Il est en légère baisse (5,07%) principalement parce que peu de dépenses 2025 sont éligibles au FCTVA.

Le chapitre 75 concerne les revenus des immeubles liés aux locations des appartements communaux, des garages et de la maison médicale, ainsi qu'aux subventions reçus de la CAF pour le SMEJ, les pénalités perçues pour les marchés de travaux et refacturations diverses. On enregistre une hausse de 4,23% principalement dû aux subventions CAF plus importantes.

Le chapitre 76 concerne le paiement des intérêts des parts sociales que nous détenons au Crédit Agricole.

Le chapitre 042 correspond principalement à l'amortissement des subventions versées, aux travaux en régie et à la neutralisation de l'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement que nous versons à la Métropole.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2026



SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 7 844 788,10 €.

DEPENSES

Les dépenses réelles sont évaluées à 6 168 781,43 €.

Les prévisions de dépenses réelles sont en baisse de 27,43 % par rapport au budget prévisionnel 2025.

DEPENSES REELLES	BP 2025	BP 2026
13 - Subventions d'investissement	441 744,00	-
16 - Emprunts et dettes assimilées	480 320,28	433 702,06
20 - Immobilisations incorporelles	19 350,00	44 251,09
204 - Subvention d'équipements versées	369 190,00	375 190,00
21 - Immobilisations corporelles	1 573 634,02	1 136 524,48
23 - Immobilisations en cours	3 916 339,56	4 173 113,80
26 - Participations et créances rattachées à des participations		6 000,00
458101 - TTMO PARVIS	448 800,00	-
458102 - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - INVESTISSEMENT VOIRIE 2023	1 250 567,59	-
Total dépenses réelles	8 499 945,45	6 168 781,43
DEPENSES D'ORDRE		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	496 022,86	476 956,04
041 - Opérations patrimoniales	4 854,44	7 872,00
Total dépenses d'ordre	500 877,30	484 828,04
RAR	2 513 001,60	1 191 178,63
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 513 824,35	7 844 788,10

Le chapitre 13 concernait la régularisation des écritures demandé par la Métropole pour le remboursement du protocole transactionnel pour les travaux d'investissement réalisés en 2023 sous la convention de gestion.

Le chapitre 16 comprend le remboursement en capital des emprunts. La baisse de 9,71% est dû à la clôture de 3 emprunts arrivés à terme.

Le chapitre 20 concerne les immobilisations incorporelles telles que les parutions de marchés de travaux, les études et l'achat de logiciels. En hausse de 128,69% en vue d'anticiper un éventuel changement de logiciel comptable, rendu nécessaire par l'arrêt programmé du logiciel actuel.

Le chapitre 204 correspond aux subventions que la commune verse, pour l'embellissement des façades, les subventions d'investissement aux associations et l'attribution de compensation d'investissement que nous versons à la Métropole. Ce chapitre enregistre une légère hausse de 1,63%

Au chapitre 21, les principales dépenses programmées en 2026 sont les suivantes :

- La mise aux normes et divers travaux dans les 2 écoles,
- La mise aux normes de l'évacuation de l'étage de l'hôtel de ville,
- La reconstruction de la chaufferie de la mairie,
- La réfection de la pelouse du rugby,
- Les OLD,
- La mise aux normes de la crèche,
- La rénovation du chauffage de la Halle des sports,
- Diverses réparations ou améliorations des structures sportives,
- L'installation de poteaux incendie sur la voirie communale,
- De l'équipement et du mobilier pour la crèche,
- L'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique pour le CTM,
- La rénovation du système de chauffage et de la climatisation de la salle des fêtes,
- La participation à l'enfouissement des réseaux,
- Divers travaux d'aménagement.

Au chapitre 23, sont inscrits les grands travaux suivants :

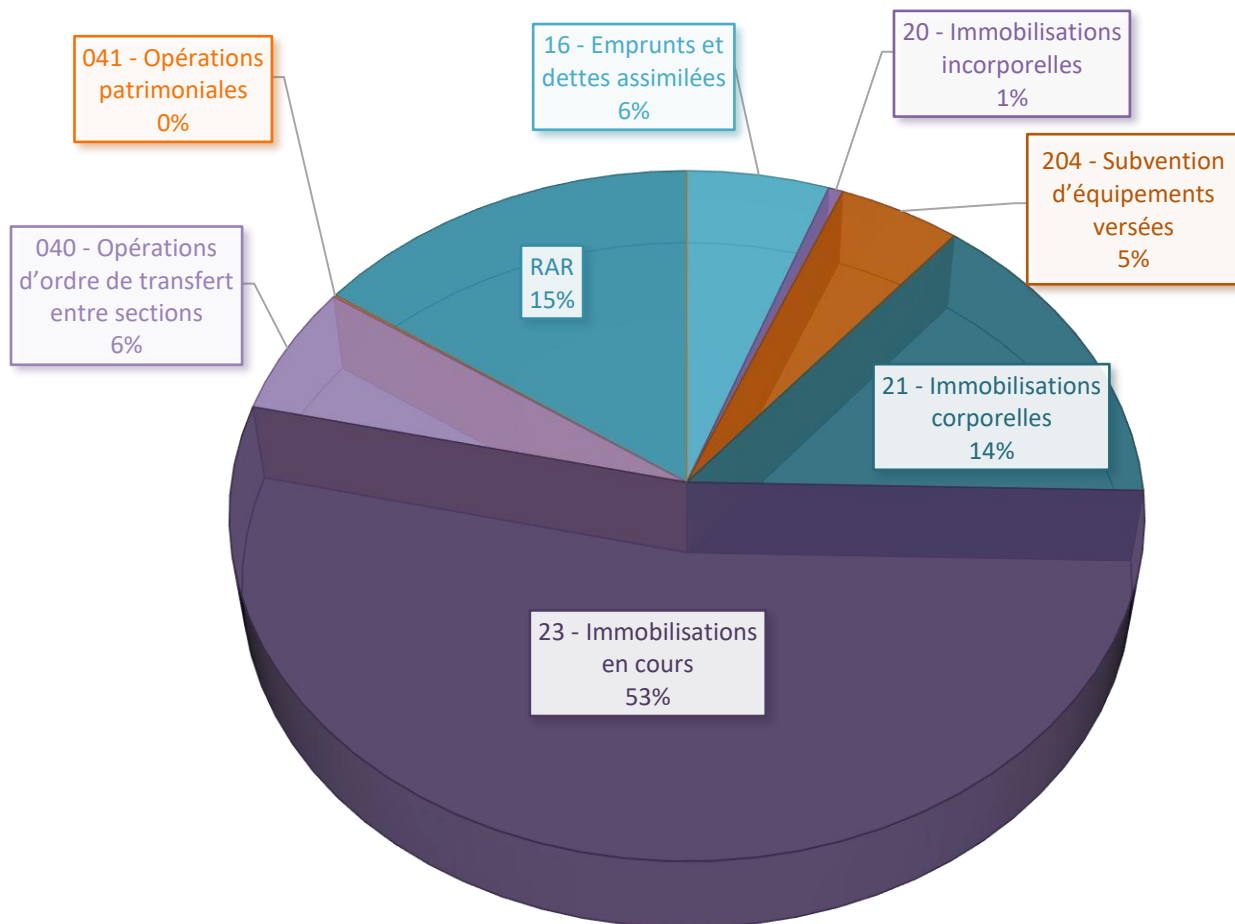
- La clôture des marchés : de l'aile ouest de la mairie, des fontaines, du pumptrack, du chauffage de la MDA,
- La maîtrise d'œuvre et les missions annexes du pôle socio-culturel,
- L'extension du CTM pour le CCFF,
- La poursuite de la rénovation de la chapelle Mère de Dieu,

Le chapitre 040 correspond à la contrepartie du chapitre 042 des recettes de fonctionnement.

Le chapitre 041 concerne la récupération des avances versées aux entreprises lors du démarrage des chantiers de grands travaux.

Les RAR (reste à réaliser) concernent les dépenses déjà engagées qui sont toujours en cours au 31/12/2025, ils représentent 15, 18% du budget et sont en baisse de 52,60% Ils concernent les marchés à clôturer listés précédemment.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026



RECETTES

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à 3 366 245,68 €.

Les prévisions de recettes réelles sont en baisse de 61,65 % par rapport au budget prévisionnel 2025.

RECETTES REELLES	BP 2025	BP 2026
001 - Excédent d'investissement reporté	4 179 543,40	2 523 670,70
024 - Produits des cessions d'immobilisations	-	-
10 - Dotations, fonds divers et réserves	271 491,42	759 374,98
10222 - FCTVA	241 991,42	216 000,00
10226 - Taxe d'aménagement	29 500,00	14 000,00
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	-	529 374,98
13 - Subventions d'investissement reçues	1 850 063,83	30 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	2 780,00	100,00
21 - Immobilisations corporelles	765 914,70	53 100,00
23 - Immobilisations en cours	85 392,69	-
458201 - TTMO PARVIS	100 000,00	-
458202 - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - INVESTISSEMENT VOIRIE 2023	1 250 567,59	-
Total recettes réelles	8 777 245,05	3 366 245,68
RECETTES D'ORDRE		
040 - Opérations d'ordre (AMORTISSEMENTS)	757 757,74	737 757,74
041 - Opérations patrimoniales	4 854,44	7 872,00
Total recettes d'ordre	762 612,18	745 629,74
RAR	2 245 458,54	3 732 912,68
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 785 315,77	7 844 788,10

Le chapitre 001 reprend le résultat d'investissement de N-1 reporté en investissement. Il est en baisse de 39,62% car il y a eu de nombreux travaux en 2025.

Au chapitre 10 comprend le FCTVA, les encaissements de la taxe d'aménagement sur les permis de construire et l'excédent de fonctionnement reporté en investissement. Ce chapitre est en augmentation de 179,70% car 529 374,98 € du résultat de fonctionnement ont été reporté en investissement afin de pouvoir financer cette section.

Le chapitre 13 comprend les différentes subventions attendues au regard des investissements prévus et listés ci-dessus. Ce chapitre est en diminution de 98,38% car les subventions votées en 2025 ont été engagées et sont dans les RAR.

Le chapitre 16 correspond aux cautions que nous recevons pour les biens que nous louons.

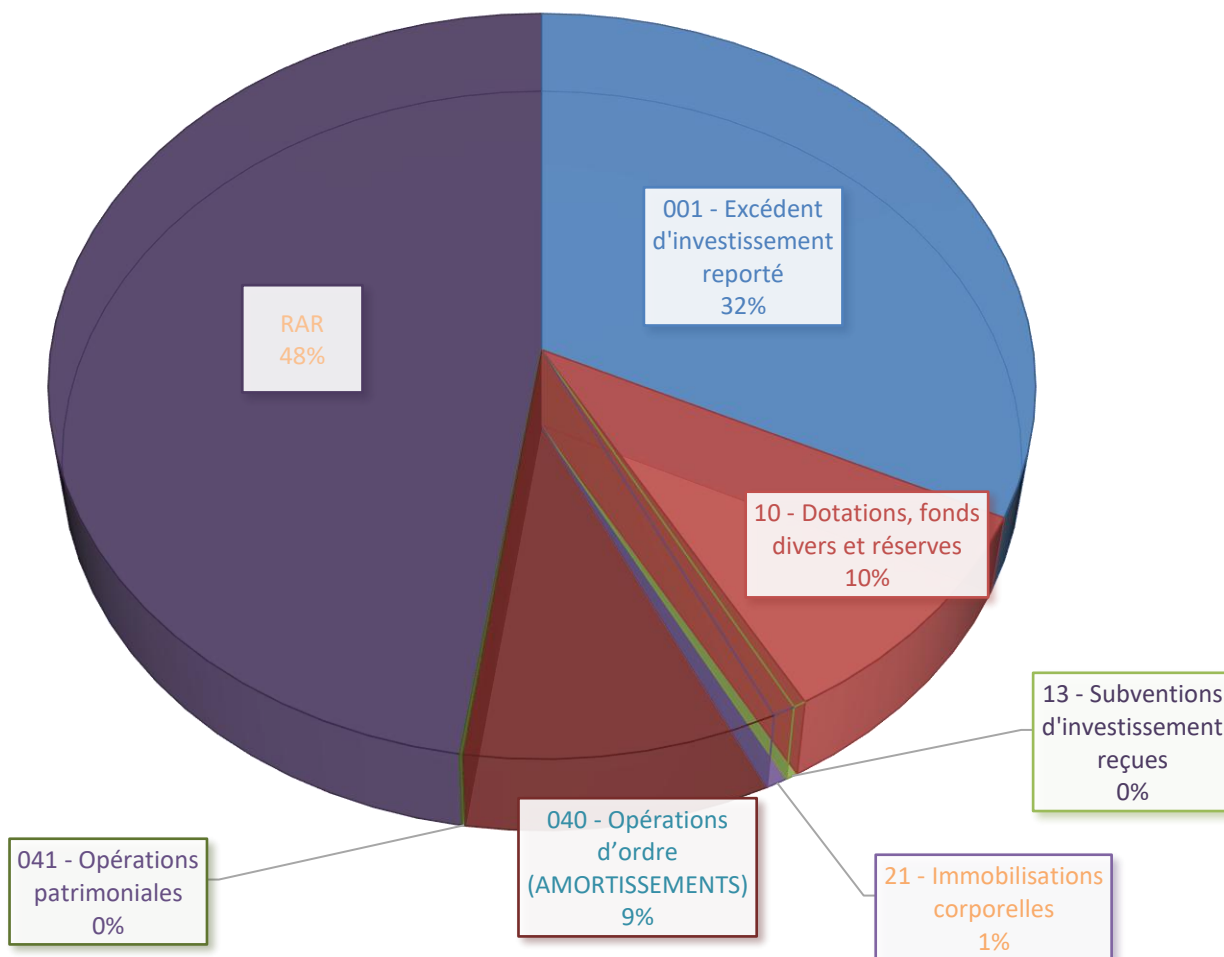
Les chapitres 21 et 23 concernaient la régularisation des écritures demandé par la Métropole pour le remboursement du protocole transactionnel pour les travaux d'investissement réalisés en 2023.

Le chapitre 040 correspond à la contrepartie du chapitre 042 des dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 041 correspond à la contrepartie du chapitre 042 des dépenses d'investissement.

Les RAR (reste à réaliser) concernent les recettes déjà engagées (car votée) qui sont toujours en cours au 31/12/2025, ils représentent 47,58% du budget et sont en hausse de 66,24% Ils concernent principalement le pôle socio-culturel.

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026



ETAT DE LA DETTE

N°contrat	Objet	Date de délibération	Montant	Durée	Taux	Type d'index	Date de début	Date de fin	Périodicité	2025		
										Part capital	Part intérêts	Annuité
000257154	Création Maison médicale	29/04/2019	1 500 000,00 €	20 ans	1,48%	Taux fixe	31/08/2019	31/05/2039	Trimestrielle	75 000,00 €	14 568,76 €	89 568,76 €
0421455720601	Financement d'investissement structurants	09/02/2006	300 000,00 €	20 ans	3,63%	Taux fixe	30/05/2006	08/02/2026	Trimestrielle	5 242,95 €	47,58 €	5 290,53 €
0421455720602	Financement d'investissement structurants	20/09/2006	300 000,00 €	20 ans	4,10%	Taux fixe	30/12/2006	30/09/2026	Trimestrielle constante	16 206,89 €	333,49 €	16 540,38 €
10278 08985 00021007201	Etudes et travaux salle multi-activités	15/02/2023	5 000 000,00 €	20 ans	2,85%	Taux fixe	30/06/2023	31/03/2043	Trimestrielle	203 648,57 €	125 199,75 €	328 848,32 €
A291413E	Parking avec boxes	03/11/2014	150 000,00 €	18 ans	2,55%	Taux fixe	26/01/2015	25/01/2033	Annuelle constante	8 580,70 €	1 914,92 €	10 495,62 €
AB078732	Crédit d'investissement 2007	15/10/2007	200 000,00 €	20 ans	4,84%	Taux fixe	14/12/2007	25/12/2027	Trimestrielle constante	14 488,17 €	1 176,67 €	15 664,84 €
C04N1L010PR	Crédit d'investissement 2006	03/04/2006	300 000,00 €	20 ans	3,81%	Taux fixe	15/06/2006	15/03/2026	Trimestrielle constante	5 324,77 €	50,70 €	5 375,47 €
2015/117	DETTE METROPOLE	30/11/2015	3 117 966,98 €	20 ans		Taux variable	30/11/2015	2034	Annuelle	104 340,01 €	14 196,41 €	118 536,42 €